



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
N° 20221128DEL09

OBJET :
AFFAIRES
GÉNÉRALES –
DECISION SUR LE
MAINTIEN A SON
POSTE DE MADAME
BERENGERE
VOILLOT,
CINQUIÈME
ADJOINTE AU MAIRE

RAPPORTEUR :
Cédric AOUN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTES/
REPRÉSENTES : 33

NOMBRE DE
VOTANTS : 33

Le 28 novembre 2022 à 19h30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 NOVEMBRE 2022
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Anne LAPORTE, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD

Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY



OBJET : AFFAIRES GENERALES – DECISION SUR LE MAINTIEN A SON POSTE DE MADAME BERENGERE VOILLOT, CINQUIEME ADJOINTE AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2122-18, L.2122-7-1, L.2122-7-2 et L.2121-21 2°,

VU le procès-verbal d'élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020,

VU la lettre en date du 21 octobre 2022 adressée à Mme VOILLOT, par laquelle le Maire lui a annoncé et a motivé le retrait de l'ensemble de ses délégations de fonctions et de signature,

VU l'arrêté n°2022-424 en date du 24 octobre par lequel le Maire a retiré à Mme Bérengère VOILLOT l'ensemble de ses délégations de fonctions et de signature,

CONSIDÉRANT que, par lettre en date du 21 octobre 2022 adressée à Mme Bérengère VOILLOT, le Maire lui a annoncé et a motivé sa décision de lui retirer l'ensemble des délégations de fonctions et de signature dont elle disposait à la suite de son élection au poste de cinquième adjointe au maire.

CONSIDÉRANT que par l'arrêté en date du 24 octobre susvisé, le Maire a retiré à Mme VOILLOT l'ensemble de ses délégations de fonctions et de signature.

CONSIDÉRANT que cette décision oblige le Conseil municipal à statuer au plus tôt sur le maintien de Mme Bérengère VOILLOT au poste d'adjointe au maire.

CONSIDÉRANT que plus d'un tiers des membres présents du Conseil municipal a demandé un vote à bulletins secrets.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à bulletins secrets, ainsi qu'il suit :

Sur le maintien de Mme Bérengère VOILLOT à son poste d'adjointe au maire :

- POUR : 19 VOIX
- CONTRE : 14 VOIX
- BLANCS/NULS/ABSTENTIONS : 0

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE MAINTENIR Mme Bérengère VOILLOT au poste de cinquième adjointe au maire de Triel-sur-Seine.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.



Le Maire,

Cédric AOUN

La Secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20221128-20221128DEL09-DE
Date de réception en préfecture : 02/12/2022

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.